

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 02 avril 2025
Extrait du registre des délibérations

n°2025-04-02-05

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">27/03/2025</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 14</p> <p>Représentés : 5</p> <p>Absents : 4</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Vincent DAINE, Marie-Hélène MARCEL, Gérard LEROY et Patrick BERMOND</p> <p>Étaient représentés : Christine BOURDELLE-PATRICE par Pierre DURAND, Edith DELBEY par Annie COCHET, Sonia DOUAY par Jean-Noël LECOINTE, Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO</p>
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p align="center">-</p> <p>Affectation du résultat 2024</p> <p align="center">-</p> <p>Budget annexe</p> <p>Du plan d'eau</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur le Maire explique que suite au vote du compte financier unique, les membres du conseil municipal doivent constater les résultats et décider de leur affectation.</p> <p>Pour affecter le résultat, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Couvrir en priorité les déficits des exercices antérieures, ➤ Ensuite, couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement lors de l'exercice 2024, ➤ Le solde est, soit affecté en excédent de fonctionnement (article 002), soit en dotation supplémentaire en réserve d'investissement (compte 1068). <p>Compte tenu des résultats présentés par le compte financier unique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'affecter comme présenté ci-après :</p>

Suite et fin de la délibération n°2025-04-02-05

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultats propres à l'exercice 2024	47 484,53 €	79 302,19 €	31 817,66 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2024)		45 477,22	45 477,22
	Résultat à affecter			77 294,88
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	44 937,33	150 304,58	105 367,25
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2022)	104 697,17		-104 697,17
	Solde global d'exécution			670,08
Reste à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement			
	Investissement			0,00
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			77 294,88

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	77 294,88
Résultat global de la section d'investissement 2024	670,08
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2024 (cpte 1068)	0,00
Résultat reporté en investissement (cpte 001)	670,08
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002)	77 294,88

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

17 votes pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Vincent DAINE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Anne-Marie LATEUR, Edith DELBEY et Patrick BERMOND

2 abstentions : Marie-Hélène MARCEL et Marylène FRANZ

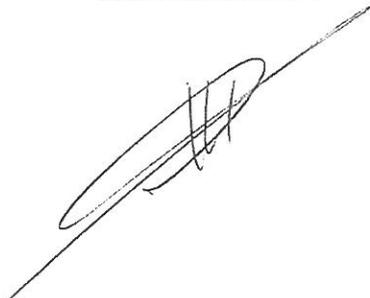
Décide :

- D'approuver l'affectation du résultat 2024 pour le budget annexe du plan d'eau comme présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

